
Commissariat des Douanes et
Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° 010 /2023/OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

AVIS AUX IMPORTATEURS

Il est porté à la connaissance des importateurs et des commissionnaires en douane agréés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois d'octobre 2023, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,957	655,957
U.S.A.	Dollar Américain	603,57	622,41
ROYAUME UNI	Livre Sterling	765,25	759,80
JAPON	Yen	4,1388	4,1693
CANADA	Dollar Canadien	445,59	461,75
CHINE	Yuan	82,83	85,20
SUISSE	Francs Suisse	684,43	677,78
DANEMARK	Couronne Danoise	88,02	87,98
NORVEGE	Couronne Norvégienne	56,65	57,97
SUEDE	Couronne Suédoise	55,39	56,52
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	76,95	79,52
INDE	Roupie	7,29	7,48
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	32,123	32,521
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	165,34	169,53
THAILANDE	Bath Thaïlandais	17,26	16,97

Le présent avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 04 OCT 2023

Le Commissaire des Douanes
et Droits Indirects p.i.



Kwawo A. K. ESSIEN